

ECHELLE DES EXPERTS

3 ^{ème} Marche	Expert judiciaire	Désigné par un juge à la demande d'un avocat <ul style="list-style-type: none">- Plusieurs visites de l'Expert- Délai pour rendre le rapport aux environs de 6 mois- Frais d'avocats car audiences
2 ^{ème} Marche	Expert d'assurance	Mandaté par une assurance, (<i>pour sinistre</i>) <ul style="list-style-type: none">- Rapport donné à l'assurance et non à l'assuré- C'est l'assurance qui décide suivant le rapport de l'expert- Acceptation ou refus des conclusions par l'assurés
1 ^{ère} Marche	Expert d'assurés	Mandaté par l'assuré arrangement à l'amiable avec l'adversaire <ul style="list-style-type: none">- Rapport établi par l'Expert et donné à l'assuré- Rapport suit à l'adversaire (<i>Constructeur, assurance</i>)- Courrier de relance à l'adversaire- Nos prestations peuvent être prises en charge dans de vos garanties «PROTECTION JURIDIQUE»

NOS CONSEILS

Malheureusement le métier d'expert d'assurés est méconnu du grand public, tous les jours nous avons des personnes qui nous disent :

- « Notre expert a rendu un dossier et nous n'avons pas ce que nous espérons avec notre assurance »

- « nous répondons ce n'est pas votre expert mais l'expert d'assurance qui comme son nom l'indique est mandaté par l'assurance »

C'est un exemple type d'une personne qui a oublié une marche c'est-à-dire la première.

Il y a aussi ceux qui passent directement à la troisième marche en prenant un avocat directement, il faut savoir qu'un avocat n'est pas un technicien du bâtiment et pour justifier ce que vous voulez savoir, il doit soit :

- nous mandater (*Expert d'assurés*)
- demander directement une expertise judiciaire

et là malheureusement vous rentrez dans un enchaînement de procédure et de frais d'avocats, d'Expert judiciaire et surtout une lenteur pour les résultats.

Avant d'arriver à l'expertise judiciaire il faut déjà avoir essayé l'arrangement à l'amiable avec l'aide d'un expert d'assurés qui a quand même les prestations les moins onéreuses de l'échelle.